



AGRESSIONS RÉPÉTITIVES !!!

Ce jeudi 25 janvier, vers 9h, un détenu aux nombreux antécédents disciplinaires a malheureusement agressé nos collègues.

En effet, suite au refus de ce dernier de se rendre à l'école une mesure éducative est prise.

Acceptant dans un premier temps « cette règle du jeu » bien connu de nos pensionnaires ce dernier a alors refusé de respecter cet engagement.

Sentant la situation s'envenimer la hiérarchie décidera face à l'inertie et le refus d'obtempérer de ce mineur d'équiper des agents afin de sécuriser l'intervention.

Malgré les précautions prises, nos collègues ont subi les foudres et un déferlement de violences de ce détenu. Bien que portant les tenues protectrices les agents ont reçu de nombreux coups.

Une fois placé en cellule disciplinaire lors d'une audience avec notre Capitaine dans le cadre de la prévention suicide ce jeune toujours récalcitrant crachera, insultera et menacera de mort notre officier.

Un séjour en garde à vue a été rapidement effectué et notre Organisation syndicale se réjouit de cette réactivité.

Le syndicat local **FO justice** de l'EPM d'Orvault **espère que la justice jugera rapidement et fermement ces agressions.**

Le syndicat local **FO justice** de l'EPM d'Orvault **félicite les agents présents pour leur professionnalisme.**

Le syndicat local **FO justice** de l'EPM d'Orvault **apporte son total soutien à nos collègues victimes de ces agressions et attend un transfert rapide.**

SLP **FO Justice** EPM Orvault

Le : 26 /01/2023

